

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 22 février 2021 à 18h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

La présente séance, sans la présence du public, est tenue à huis clos conformément à l'arrêté du gouvernement du Québec relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19.

**21-02-22-5597 Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire tenue à huis clos du lundi 22 février 2021 à 19 h 08.

Adopté

**Séance extraordinaire du lundi 22 février 2021, à 18h00, tenue à huis clos en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de madame Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Autorisation – Contrat de services professionnels pour établir les travaux requis pour une mise à niveau de la station de traitement des eaux usées;
- E) Autorisation - Reddition de compte dans le cadre de l'aide financière 2020 du sous-volet PPA-CE du PAVL (MTQ);
- F) Autorisation – Octroi de contrat à Solutions RH – Mandat d'enquête;
- G) Période de questions;
- H) Levée de la séance.

---

**Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance**

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

21-02-22-5598

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

#### **Adoption de l'ordre du jour**

21-02-22-5599

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 22 février 2021 tel que présenté.

Adopté

#### **Contrat de services professionnels pour établir les travaux requis pour une mise à niveau de la station de traitement des eaux usées**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon doit procéder à des travaux de mise à niveau de la station de traitement des eaux usées;

**Considérant** l'offre de services présenté par la firme Tetra Tech afin de déterminer les travaux requis selon les scénarios suivants :

- Mise à niveau des équipements de l'usine en considérant le scénario où « Maison Russet » respecte les débits et charges de son entente actuelle et avec les débits et charges des développements futurs de la Ville, pour un horizon 15 ans;
- Mise à niveau des équipements de l'usine en procédant au remplacement des deux (2) surpresseurs qui restent à être remplacés et en remplaçant les diffuseurs par de nouveaux diffuseurs de type fines bulles. Établir la nouvelle capacité de l'usine ainsi que la répartition entre les besoins municipaux et ceux de «Maison Russet»;
- Mise à niveau des équipements de l'usine en transformant l'étang no 1 en un système complètement mélangé. Donc, remplacer les surpresseurs, les diffuseurs et évidemment, les dégrilleurs. Établir la nouvelle capacité de l'usine ainsi que la répartition entre les besoins municipaux et ceux de « Maison Russet »;
- Calcul de la répartition des coûts d'immobilisation et des coûts d'exploitation entre la Ville et « Maison Russet » pour les trois (3) scénarios de traitement;

**Considérant** l'offre de services présenté par Tetra Tech à un taux horaires pour un montant maximum de 17 800 \$ excluant les taxes applicables.

21-02-22-5600

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon octroi le contrat à la firme Tetra Tech pour un montant maximal de 17 800\$ excluant les taxes applicables.

**Que** la dépense au poste 22-414-00-721 soit financée à même le poste budgétaire Transfert aux activités d'investissement 03-600-10-000/ 21-690-00-000.

Adopté

**Reddition de compte dans le cadre de l'aide financière 2020 du sous-volet PPA-CE du PAVL (MTQ)**

**Dossier :** 00029698-1-69055 (16) – 2020-06-08-35

**Sous-volet :** Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Considérant que** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Considérant que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Considérant que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant que** la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée avant le 23 février 2021;

**Considérant que** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Considérant que**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Considérant que** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**Pour ses motifs,**

**21-02-22-5601**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 13 064,88 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Adopté

**Octroi de contrat à Solutions RH – Mandat d'enquête**

**Considérant** qu'une plainte a été déposée par un employé de la municipalité alléguant avoir été victime d'harcèlement psychologique de la part de son supérieur;

**Considérant qu'**un grief a, également, été déposé par le Syndicat des employés de la Ville de Huntingdon à cet effet;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire confier un mandat d'enquête à une firme externe et que Solutions RH est une firme de consultants ayant une expertise en matière de ressources humaines, de relations de travail et de harcèlement;

**Considérant que** le taux horaire demandé par la firme Solutions RH est de 195 \$, sans frais additionnels d'ouverture de dossier ni de frais administratifs;

**Considérant** la *Politique pour un milieu de travail sans harcèlement psychologique* adoptée par le conseil municipal en janvier 2008;

**Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la plainte et du grief.

**Pour ses motifs,**

**21-02-22-5602**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon octroi un contrat à Solutions RH selon les termes établis à l'offre de service.

**Que** la dépense relative à la Contrat de service - Gestion du personnel du poste 02-160-00-442 soit financée à même le budget du poste 02-130-100-412.

Adopté

**Période de questions du public**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**21-02-22-5603**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 22

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Johanne Hébert, greffière de séance